

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2023-190
Rue des Côteaux



SERVICES TECHNIQUES

Tel : 02.54.81.40.80
servicetechniques@mer41.fr
EF am 2023-190

Le Maire de la Commune de MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2211-1, L 2213-3 et L 2215-1,

Vu le Code de la Route, notamment les articles, subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963, modifiée et complétée, 1^{ère} et 8^{ème} parties,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié portant inscription de la RD n°2152 dans la liste des voies classées à grande circulation,

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2021-02-15-003 du 15 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Patrick SEAC'H, Directeur Départemental des Territoires de Loir-et-Cher,

Vu la demande de COLAS France -BLOIS en date du 12 juillet 2023 par laquelle le pétitionnaire demande une fermeture à la circulation pour l'aménagement de la voirie Rue des Côteaux pour la réalisation du réseau eau usée pour le compte du Syndicat Val d'Eau

Vu l'avis favorable de la Division Routes Centre en date du 20 juillet 2023,

Considérant que ces travaux nécessitent de réglementer la circulation,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les travaux sont prévus pour avoir lieu du 16 août au 1^{er} septembre 2023 rue des Côteaux

ARTICLE 2 : Les restrictions aux règles de circulation, d'arrêt et de stationnement prendront effet à la date d'ouverture du chantier, pour la stricte durée prévue à l'article 1.

Afin d'assurer la bonne réalisation des travaux, l'accès et la circulation dans la zone de chantier **seront interdits**. L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules seront interdits dans la même zone. Une signalisation « rue barrée » avec une indication de distance sera mise en place aux deux extrémités de la section de voie concernée.

ARTICLE 3 : La voie suivante sera fermée à la circulation :

Rue barrée : la rue des Côteaux sera fermée à partir de la RD 2152 jusqu'à la rue Barreau.

Déviations: En provenance de Blois: prendre le rond-point RD 2152 / RD112, rue du Goulet des Prés RD112 et avenue Charles de Gaulle.

En provenance d'Orléans : prendre le rond-point RD 2152 / RD112, rue du Goulet des Prés RD112 et avenue Charles de Gaulle.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par les soins de l'entreprise chargée des travaux et à ses frais. La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I). Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifie.